

RELATIONS AU SEIN DES CHAMPS CONCEPTUELS DU DROIT TCHÈQUE ET FRANÇAIS ET LEUR FORMALISATION PAR FONCTIONS LEXICALES

Kateřina HODKOVÁ

Université de Bohême du Sud, České Budějovice

Abstract (En): This paper presents relationships that exist among legal concepts within a selected domain. The domain is based on corpora created for the purpose of this study. All the described relationships are those of sense, but they are of different nature. We distinguish three groups: semantic relationships, relationships based on legal text and semantic roles. After delimiting key notions, such as “concept” and “term”, this study briefly describes each group of relationships and offers examples and analyses related to the presented data. We attempt to find a uniform way to formalize the relationships by using lexical functions developed by Igor Mel’čuk. At the end of the study, we propose a database based on the results of our research.

Résumé (Fr) : Cet article présente les relations qui existent entre les concepts juridiques dans un domaine délimité qui est basé sur des corpus établis pour les besoins de cette recherche. Toutes les relations décrites sont relatives au sens, mais elles sont de nature différente. Nous en distinguons trois groupes : les relations sémantiques, les relations fondées sur le texte juridique et les rôles sémantiques. Après une délimitation de notions clés comme « concept », « termes » et d’autres, cet article décrit brièvement les trois groupes de relations et offre des exemples et des analyses relatives aux données présentées. Nous essayons de formaliser les relations d’une manière uniforme par l’intermédiaire des fonctions lexicales d’Igor Mel’čuk. À la fin de cette étude, nous proposons une base de données fondée sur les résultats de notre recherche.

Keywords (En): legal text; legal concepts; conceptual fields; semantic relationships; semantic roles; lexical functions

Mots-clés (Fr) : texte juridique ; concepts juridiques ; champs conceptuels ; relations sémantiques ; rôles sémantiques ; fonctions lexicales

DOI : 10.32725/eer.2023.013

1. Introduction

Cette étude présente les résultats d’une recherche de longue durée qui s’est focalisée sur les champs conceptuels du droit français et du droit tchèque, notamment sur les relations de sens qui y existent. Même si ces relations sont de caractères différents, nous cherchons un moyen de les relier toutes d’une manière cohérente. Nous croyons qu’une étude dont l’objectif est l’analyse détaillée des relations tenues entre les concepts juridiques permet non seulement de faire progresser la recherche en linguistique mais pourrait aussi avoir des applications pratiques, par exemple dans une base de données dont nous proposons un modèle à la fin de cette étude. Tout cela contribuera à une meilleure compréhension des concepts et de leurs positions au sein de la structure notionnelle d’un domaine. Nous admettons que notre approche peut être considérée comme expérimentale et/ou novatrice. En effet, nous avons rencontré de nombreux obstacles au cours de notre

recherche, causés par la nature de nos données (le langage juridique et surtout les concepts juridiques) et par les relations elles-mêmes. Nous nous sommes trouvés souvent en dehors des cadres théoriques ou des méthodes linguistiques existants et avons dû chercher des solutions peu conventionnelles.

2. Méthodologie et les notions clés

Les concepts juridiques constituent les unités centrales de notre recherche. En accord avec d'autres auteurs (notamment L'HOMME, 2020) nous les définissons comme des unités de sens abstraites qui appartiennent à un domaine spécialisé. Nonobstant leur nature abstraite, il est nécessaire de les nommer d'une manière percevable par nos sens. Pour cet objectif, nous employons des « termes », soit des unités langagières qui désignent les concepts. Étant donné qu'il existe des divergences quant aux parties du discours qualifiées de termes (voir L'HOMME, 2020 ; SAGER, 1990 et d'autres), nous suivons les conclusions présentées par L'Homme (2020) selon lesquelles les substantifs, les adjectifs, les verbes et les adverbes (et les syntagmes dont ils sont les têtes) peuvent être considérés comme termes¹.

Premièrement, il faut choisir le domaine sur lequel notre recherche se focalisera. Nous avons choisi celui du patrimoine commun aux époux. Pour déterminer les concepts qui en font partie et les termes qui les désignent, nous avons établi deux corpus qui servent de sources pour ces unités. Ces corpus sont composés des textes thématiques du Code civil français (abrégé « CC » dans la suite du texte) et du Nový občanský zákoník (« le Nouveau code civil tchèque ») (abrégé « NOZ »). Plus précisément, il s'agit des stipulations § 708 – § 742 NOZ et art. 1387 – art. 1581 CC. Le corpus du domaine tchèque (CCCZ) comprend 2 319 mots tandis que le corpus représentant le domaine français (CCFR) en comprend à peu près quatre fois plus, soit 9 846. Cette divergence provient, entre autres, de la structure plus détaillée des stipulations dans le CCFR que dans le CCCZ. Les corpus sont limités à ces deux parties des Codes civils respectifs. Cette décision est motivée par l'accessibilité des textes au format numérique et par leur autorité juridique, leur qualité et leur caractère comparables. Nous éliminons donc d'autres textes comme la jurisprudence, les arrêtés, les décrets, les livres destinés aux étudiants de droit, les vocabulaires juridiques et d'autres pour éviter la comparaison de textes de structures et de contenus très différents. Par conséquent, nous présentons les domaines de <společné jmění manželů> et du <régime en communauté> tels qu'ils sont décrits dans les lois respectives. Il faut remarquer que nous employons exclusivement une perspective synchronique (il s'agit de l'état des domaines de juillet 2019, époque du commencement de notre recherche) et nous ne considérons pas les changements que les lois en question ont pu subir après la mise en place des corpus.

¹ Cela est basé sur les « open-class units » de MEL'ČUK et MILIČEVIĆ (2014, *Introduction à la linguistique*) qui correspondent aux parties du discours mentionnées. Par contre, les « close class units » qui incluent, parmi d'autres, les prépositions ou les déterminants, ne peuvent pas être des termes elles-mêmes, mais il est évident qu'elles peuvent être parties des termes.

Les corpus établis, nous en récupérons des concepts. Nous appliquons l'analyse sémique (notamment dans sa version élaborée par RASTIER, 2009) pour déterminer les concepts pertinents pour nos domaines. Une liste exhaustive de tous les sèmes potentiels n'existant pas, nous établissons notre sème générique (autrement dit, le sème que tous les membres d'un domaine² doivent contenir) comme /X est lié au domaine du patrimoine commun aux époux/ où « X » remplace le concept en question. Si ce sème est présent par rapport à un concept, nous considérons le concept comme pertinent pour nos domaines. Dans la Table 1, nous présentons un exemple simplifié d'analyse sémique, en mettant l'accent sur les sèmes spécifiques et le sème générique. Rastier distingue, parmi d'autres, les sèmes inhérents, qui représentent un trait essentiel d'un concept, et les sèmes afférents, qui n'apparaissent que dans des cas particuliers, par exemple par une situation de communication, des conventions sociales, des contextes concrets et ainsi de suite. Nous croyons que notre sème générique est inhérent dans certains concepts alors qu'afférent dans d'autres. Par exemple les concepts comme *communauté légale*, *dissolution de la communauté* ou *bien commun* semblent liés étroitement au domaine du <régime en communauté> et à notre avis le sème y est du caractère inhérent. Par contre les concepts *juge* ou *immeuble* appartiennent en premier lieu à un autre domaine (par exemple *immeuble* au domaine <biens>), bien qu'ils soient présents dans le corpus CCFR. Nous déterminons donc le sème comme afférent dans ces cas.

En récupérant les termes qui désignent les concepts, il faut distinguer les termes et les unités non terminologiques d'une manière fiable. Ces problèmes sont décrits par d'autres auteurs comme L'HOMME (2004, 2020), SAGER (1990) ou TOMÁŠEK (2003). Pour les résoudre, nous avons établi des critères à appliquer aux termes-candidats. Limitée par la nature de cet article, nous ne pouvons pas les lister tous. Mentionnons néanmoins les critères de parties du discours (voir ci-dessus), la nécessité du caractère langagier des termes, l'exclusion de certaines unités (p. ex. phrases ou prédicats analytiques), les critères syntaxiques comme l'énumération ou les critères sémantiques, par exemple la synonymie avec un terme déjà identifié. Nous basons les critères sur les phénomènes présents dans nos corpus et sur les publications des terminologues.

Il peut arriver qu'un concept ne dispose pas d'un terme figé (p. ex. il est décrit à l'aide d'une proposition subordonnée). Dans un tel cas, nous préférons l'appeler par un signe langagier au lieu d'un symbole arbitraire (p. ex. un groupe de chiffres) que nous voyons comme trop opaque. Par conséquent, nous créons une « appellation artificielle » pour désigner le concept en question. Ces appellations artificielles ne sont pas des termes, n'aspirent pas à devenir des termes et sont destinées seulement à satisfaire les exigences de notre recherche, bien qu'elles soient inspirées par la structure de « vrais » termes. Dans la suite du texte, les appellations artificielles seront marquées par un astérisque (*). Prenons comme exemple un extrait de l'art. 1404 CC : « *Forment des propres par leur nature, quand même ils auraient été acquis pendant le mariage [...] tous les biens qui ont un caractère personnel [...].* »

² Notons que le terme « domaine » correspond à peu près au champ conceptuel en général, pas à un type concret dans la taxonomie de taxèmes, domaines et dimensions que RASTIER (2007) propose.

La partie soulignée décrit un concept. Toutefois, il est décrit par une proposition subordonnée relative, et non par un terme. Nous construisons dès lors l'appellation artificielle « bien de caractère personnel* » pour ce concept.

Par les méthodes décrites, nous avons récupéré 307 concepts du CCCZ et 853 du CCFR. Après les avoir récupérés, nous les avons organisés dans les champs conceptuels. Notons que le terme « champ conceptuel » ne correspond pas parfaitement au terme identique proposé par DUCHÁČEK (1960) qui désigne un champ autour d'un concept commun (tandis que nous opérons avec un domaine au lieu d'un concept) même si nous nous sommes inspirée de ses travaux.

Pour les étapes suivantes de cette recherche, nous avons décidé de travailler avec les champs conceptuels au lieu des corpus entiers parce qu'ils permettent d'éliminer les éléments non conceptuels (et non terminologiques) qui apparaissent dans les textes. Par conséquent les champs facilitent la navigation entre les concepts. De plus, les champs conceptuels aident à visualiser la structure notionnelle des domaines. Malheureusement, il ne nous est pas possible d'inclure les champs entiers dans cet article. La figure 1 montre les bases de la structure du CCFR.

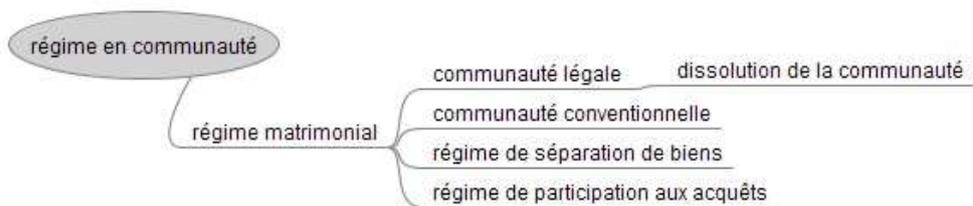


Figure 1 : le squelette de la structure du CCFR

En plus des concepts, nous travaillons aussi avec un autre type d'unités de sens que nous appelons « structures propositionnelles ». Il s'agit d'unités plus complexes que les concepts et composées d'au moins un concept (en général, il y en a plusieurs) et un verbe conjugué. Elles essaient de respecter le texte original autant que possible quant au choix des unités lexicales faisant partie des structures propositionnelles respectives. Un exemple simple, pris du CCFR, est [époux] passent |contrat de mariage|, où les barres verticales || distinguent les concepts au sein de la structure propositionnelle dont les frontières sont marquées par les crochets []. Nous préférons analyser les structures propositionnelles au lieu des phrases entières parce que les phrases des textes juridiques étudiés sont souvent formées par des propositions multiples et/ou elles contiennent des énumérations (sujets, verbes ou compléments multiples). Par conséquent, une phrase décrit parfois plusieurs situations juridiques. Cela rend l'analyse des relations très difficile, même impossible en ce qui concerne les phrases entières. Prenons comme exemple la stipulation § 713 NOZ : « *Součástí společného jmění užívají, berou z nich plody a užitky, udržují je, nakládají s nimi, hospodaří s nimi a spravují je oba manželé nebo jeden z nich podle dohody.* » Cette courte citation présente 14 situations juridiques différentes. En opérant avec la phrase dans cette forme, il est impossible, par exemple, d'identifier les rôles sémantiques (voir ci-dessous) par rapport aux

concepts *manželé* (« époux ») et *součást společného jmění I*³ (« partie du patrimoine commun »), parce que dans certaines des situations *manželé* sont AGENT et *součást společného jmění I* est PATIENT⁴, tandis que dans d'autres *manželé* sont RÉCIPIENT et *součást společného jmění I* est SOURCE⁵. Les structures propositionnelles éliminent ce problème et elles nous permettent de nous focaliser seulement sur les situations juridiques individuelles. Pour conclure, nous utilisons les structures propositionnelles pour mieux organiser nos données et pour faciliter l'analyse.

La récupération des concepts et leur organisation dans les champs conceptuels sont des processus simultanés et certaines des relations deviennent évidentes pendant cette étape de la recherche.

Avant de présenter les relations identifiées, nous voudrions remarquer que même si nous avons essayé de suivre des théories d'autres linguistes, nous nous sommes trouvée parfois dans des situations où les particularités de nos données (liées aux caractéristiques spécifiques des textes juridiques, des concepts juridiques et des termes juridiques) dépassaient les limites des approches linguistiques déjà établies (dont la majorité concerne la langue générale). En plus, nous avons constaté l'absence d'une seule approche qui puisse servir de base pour une analyse approfondie des champs conceptuels du domaine du droit comme nous avons envisagé de la réaliser. Par conséquent, nous avons tenté de trouver des solutions qui peuvent être considérées comme peu conventionnelles pour atteindre nos objectifs. Ces solutions incluent la combinaison de plusieurs théories, leur adaptation aux exigences de nos données et, si nécessaire, l'introduction de nouveaux éléments (p. ex. les structures propositionnelles, décrites plus haut). Les détails sont décrits dans les parties suivantes de cette étude.

3. Classification des relations

Toutes les relations analysées dans cette étude sont basées exclusivement sur les données extraites du CCFR et du CCCZ. Nous les identifions à l'aide des phénomènes récurrents dans les corpus et en consultant d'autres publications si possible (voir la bibliographie). Pour toutes les relations, l'approche textuelle est indispensable car les liens ne sont observables que dans le contexte.

Il faut distinguer deux types de relations : les relations entre les termes et les relations entre les unités de sens. Les relations entre les termes incluent les variations morphosyntaxiques des termes, la composition des termes complexes, la dérivation et d'autres.

Les relations entre les unités de sens concernent les relations entre les concepts et/ou les structures propositionnelles. Certaines relations n'existent qu'entre les concepts, certaines exigent des structures propositionnelles et d'autres admettent les deux.

³ Les chiffres romains distinguent les différents concepts par rapport aux termes polysémiques.

⁴ Ex. [[*manželé*] |*spravují*] |*součásti společného jmění I*] podle |*dohody I*]].

⁵ Ex. [[*manželé*] *berou* |*užitky*] *ze* |*součásti společného jmění I*] podle |*dohody I*]].

Les relations entre les unités de sens forment un ensemble de liens très divers. Nous les divisons en trois groupes selon leur nature :

- 1) les relations sémantiques ;
- 2) les relations fondées sur le texte juridique ;
- 3) et les rôles sémantiques.

Nous décrirons brièvement chaque groupe.

3.1 Les relations sémantiques

Il est possible d'appeler ce groupe les « relations sémantiques traditionnelles » car elles sont traitées dans de nombreuses publications (L'HOMME, 2004 et 2020 ; CORNU, 2005 et d'autres). Plus précisément, nous distinguons la synonymie, l'opposition (dont les antonymes et les contrastifs), la polysémie et les relations hiérarchiques (dont l'hyponymie et la méronymie).

Ce groupe de relations est strictement lié aux concepts. Les structures propositionnelles ne sont pas prises en compte. Après tout, il est extrêmement difficile d'imaginer par exemple une structure propositionnelle, autrement dit une situation juridique, supérieure ou antonymique au regard d'autres unités/situations (donc le cas d'hyponymie/méronymie/antonymie), surtout dans un corpus limité.

Présentons brièvement les relations sémantiques dans les deux corpus⁶ :

La synonymie, relation où un concept est désigné par plusieurs termes, est divisée en trois types selon le degré d'interchangeabilité des termes. Premièrement, nous avons la synonymie parfaite où, comme le nom le suggère, les termes (par exemple « époux » et « conjoint ») sont synonymiques dans n'importe quel contexte. Ensuite, le deuxième type est la synonymie contextuelle. Dans ce cas-là, les termes sont synonymiques seulement dans un contexte particulier (surtout dans celui pris des corpus étudiés), par exemple « époux » – « auteur ». Finalement, le troisième type, la fausse synonymie (inspirée par CORNU, 2005 : 175), signifie que deux termes semblent être synonymiques mais en réalité, les concepts diffèrent l'un de l'autre à cause de nuances sémantiques ou stylistiques. Par exemple les termes « régime de communauté » et « régime de la communauté » apparaissent synonymiques à première vue mais celui-ci désigne le concept de *communauté légale* tandis que celui-là désigne l'administration du patrimoine commun aux époux en général.

Pour l'opposition, nous distinguons deux types : les antonymes et les contrastifs⁷ (voir L'HOMME, 2020). Les antonymes sont considérés comme des contraires, par exemple *partie égale* – *partie inégale* ou *déficit* – *accroissement II*, tandis que les contrastifs peuvent être imaginés comme les différentes faces d'un dé et par conséquent le choix d'un élimine les autres sans qu'ils soient vraiment des contraires. Les exemples incluent *communauté légale* – *communauté*

⁶ Pour plus de détails, voir HODKOVÁ (2022b).

⁷ CORNU (2005) les appelle « opposants de classification ». Nous choisissons le terme « contrastifs » en raison de sa concision.

conventionnelle ou, d'une manière analogue, *zákonný režim – smluvený režim – režim založený rozhodnutím soudu*. En général, les contrastifs sont plus fréquents dans les deux corpus que les antonymes.

Les relations hiérarchiques sont représentées par l'hyponymie (avec un concept supérieur et des concepts subordonnés) et la méronymie (un tout et ses parties). Un exemple d'hyponymie est *régime matrimonial : communauté légale + communauté conventionnelle*, un exemple de méronymie est *communauté légale : actif de la communauté + passif de la communauté*.

Finalement, la polysémie concerne les concepts désignés par des termes identiques et témoigne de l'économie de la langue. Les concepts individuels sont dans cette étude distingués par des chiffres romains. Considérant que tous les termes et concepts en question appartiennent aux CCCZ et CCFR, cette polysémie peut être qualifiée d'interne (CORNU, 2005), c'est-à-dire que tous les concepts sont des concepts juridiques. Un examen très attentif des concepts est toujours nécessaire pour s'assurer qu'ils diffèrent. Un exemple est *společné jmění I – společné jmění II – společné jmění III* où le premier désigne le patrimoine commun en général, le deuxième le patrimoine commun par rapport à *zákonný režim* et le troisième par rapport à *smluvený režim*⁸.

La table 1 indique la fréquence des relations sémantiques respectives dans les deux.

	CCCZ	CCFR
synonymie parfaite	15	37
synonymie contextuelle	6	57
fausse synonymie ⁹	-	-
antonymie	7	5
contrastivité	36	48
hyponymie	15	36
méronymie	18	20
polysémie	11	36

Table 1 : Fréquence des relations sémantiques dans le CCCZ et CCFR

⁸ *Zákonný režim* et *smluvený režim* sont des équivalents approximatifs de *communauté légale* et *communauté conventionnelle*. Voir HODKOVÁ (2020).

⁹ Il est difficile d'établir la fréquence de la fausse synonymie puisque cette relation est liée très étroitement à l'avis subjectif du linguiste.

3.2 Les relations fondées sur le texte juridique

Le deuxième groupe de relations analysé concerne les relations fondées sur le texte juridique. Contrairement aux relations sémantiques, il est presque impossible de trouver une approche linguistique étudiant ce type de liens. Parmi les publications consultées, la seule exception est *Logika v právním myšlení* (GERLOCH et KNAPP, 2001), bien qu'il s'agisse d'une œuvre consacrée à la théorie du droit et pas vraiment à la linguistique. De plus, ses points de départ et ses objectifs diffèrent des nôtres. Toutefois, nous utilisons cette publication comme source d'inspiration pour la délimitation théorique des relations et pour (certaines de) leurs dénominations.

Les relations fondées sur le texte juridique sont basées sur les modes de normativité, la logique juridique, le calcul de propositions et la logique modale aléthique. Il faut prendre en compte que le texte juridique suit des règles qui n'existent pas hors du domaine du droit. Par exemple le présent déontique¹⁰ ou le principe de « ce qui n'est pas interdit est permis ». De plus, l'objectif de la présente étude est linguistique et il n'est pas lié à la théorie du droit. Pour ces raisons, nous établissons des « critères formels » pour identifier les relations fondées sur le texte juridique d'une manière cohérente, fiable et peu influencée par l'opinion subjective de l'auteur. Les critères formels représentent des outils et expressions syntaxiques, textuels (marqués en italique dans la table 2) ou lexicaux (dont la liste complète est notée dans la table 2) concrets qui doivent être présents pour qu'une relation puisse être identifiée. Nous les présentons dans la table 2 qui résume les relations fondées sur le texte juridique et leur fréquence dans les deux corpus étudiés.

	CCCZ		CCFR	
	crit. form.	fréq.	crit. form.	fréq.
obligation provenant d'un ordre	-	0	devoir, être obligé, il sera fait, être tenu de	11
obligation provenant d'une interdiction	-	0	ne pouvoir, ne plus pouvoir, ne ... point	20
autorisation	moci, mít právo, smět	16	pouvoir, avoir droit, être autorisé, avoir pouvoir, avoir la faculté, être capable de	80

¹⁰ Autrement dit, les phrases affirmatives ont le caractère d'ordre (sauf autre spécification), même s'il n'y a pas de marques « explicites » d'ordre (par exemple des expressions comme « devoir », « il faut » et d'autres).

conditions (tous les types)	-li, pokud		lorsque, si, quand, tant que, à moins que, au cas où, pourvu que, ne ... que,	
condition $A \rightarrow B$		19	sous la condition, en cas de	8
condition $\neg A \rightarrow B$		9		11
condition $\neg A \rightarrow \neg B$		0		1
condition $A \rightarrow \neg B$		3		0
accumulation d'hypothèses	a, <i>énumération</i>	10	et, <i>énumération</i>	15
absence	bez	7	sans, à défaut de, en l'absence de	20
exception	výjimka, aniž, ledaže	15	sauf, à moins que, néanmoins, toutefois	28
analogie de concepts rigide	<i>lien métatextuel, énumération</i>	21	<i>lien métatextuel, énumération</i>	47
analogie de concepts souple	říměreně, obdobně, <i>lien métatextuel</i>	10	-	0
analogie de concepts de dérivation	<i>lien métatextuel</i>	7	<i>lien métatextuel</i>	5
logique aléthique – nécessité positive	vyžadovat, jen	6	être nécessaire, devoir	14
logique aléthique – nécessité négative	nesmět	7	ne pouvoir	21
logique aléthique – nécessité absente	nebránit, nevyžadovat	2	-	0
logique aléthique – possibilité	lze, moci	24	ne devoir	17

Table 2 : Critères formels des relations fondées sur le texte juridique

Les relations fondées sur le texte juridique peuvent exister entre deux concepts, deux structures propositionnelles ou un concept et une structure propositionnelle. La majorité de ces relations admettent les trois combinaisons d'unités, sauf certaines qui ne concernent que les concepts, par exemple les analogies de concepts (les structures propositionnelles sont automatiquement éliminées en raison du caractère de ces relations). Présentons brièvement les relations¹¹.

Les relations d'obligation et d'autorisation sont liées aux modes de normativité, c'est-à-dire aux moyens d'influencer les sujets de droit (personnes) et leurs actions. En raison de cette base théorique, ces relations exigent un concept-personne. Un exemple est l'art. 1397 CC : « *Les époux peuvent convenir, dans l'intérêt de la famille, de modifier leur régime matrimonial [...]* » où nous trouvons une relation d'autorisation entre le concept *époux* et le concept *modifier le régime matrimonial*.

Les relations conditionnelles sont basées sur le calcul des propositions et nous en distinguons quatre types selon la négation potentielle d'une partie de la condition :

- 1) si A se réalise, B se réalise aussi – peut être écrit comme : $A \rightarrow B$;
- 2) si A ne se réalise pas, B se réalise : $\neg A \rightarrow B$;
- 3) si A ne se réalise pas, B ne se réalise non plus : $\neg A \rightarrow \neg B$;
- 4) si A se réalise, B ne se réalise pas : $A \rightarrow \neg B$.

Un exemple de condition du type $A \rightarrow B$ est § 726 odst. 1 NOZ : « *Zaniklo-li společné jmění na základě zákona, soud jej na návrh manžela obnoví, pokud je to v zájmu obou manželů.* » où elle existe entre les structures propositionnelles [[společné jmění manželů] zaniklo [na základě zákona]] (A) et [[soud] |obnoví společné jmění] na [návrh manžela II]] (B), et aussi entre les structures [[obnovit společné jmění] je v [zájmu obou manželů]] (A) et [[soud] |obnoví společné jmění] na [návrh manžela II]] (B).

L'accumulation des hypothèses signifie qu'au moins deux éléments doivent se réaliser simultanément pour qu'un autre se réalise. Elle correspond à la conjonction logique ($A \wedge B$). Un exemple est § 714 NOZ : « *Odmítá-li manžel dát souhlas bez vážného důvodu a v rozporu se zájmem manželů [...], může druhý manžel navrhnout, aby souhlas manžela nahradil soud.* », entre les structures propositionnelles [[manžel] |odmítá dát souhlas] bez [vážného důvodu] et [[manžel] |odmítá dát souhlas] v [rozporu se zájmem manželů].

L'exception fait référence à une exception admise par la loi dans une situation et l'absence constitue une absence potentielle d'un concept ou d'une structure propositionnelle pendant une situation.

L'analogie des concepts est liée exclusivement aux concepts et elle consiste en une stipulation applicable à au moins deux concepts différents. Si l'analogie est rigide, il n'y a pas de possibilité d'adapter la stipulation (ex. *époux hors d'état de manifester sa volonté de manière durable, inaptitude et fraude* selon l'art. 1426 CC). Si elle est souple, une modification est permise. Si un concept est basé ou dérivé d'un autre, il s'agit de l'analogie de dérivation (par exemple *communauté conventionnelle* est dérivée de *communauté légale*).

¹¹ Pour une analyse détaillée de ce sujet, voir HODKOVÁ (2022a).

Enfin, les relations aléthiques concernent la possibilité et la nécessité. Elles sont les contreparties imaginaires des relations basées sur les modes de normativité, sauf que les relations aléthiques ne sont pas liées aux concepts-personnes. Par exemple selon § 716 NOZ « *Smlouva o manželském majetkovém režimu vyžaduje formu veřejné listiny.* » la nécessité aléthique positive (autrement dit, quelque chose est exigé) existe entre les concepts *smlouva o manželském majetkovém režimu* et *veřejná listina*.

Bien que les relations fondées sur le texte juridique comprennent des relations de nature différente, elles sont toutes basées sur les phénomènes récurrents dans les textes et sur la logique employée dans ce type de texte, que ce soit la logique aléthique, la logique juridique ou le calcul de proposition. Nous pouvons à présent passer au troisième groupe de relations analysées dans cette étude.

3.3 Rôles sémantiques

Les rôles sémantiques peuvent être appréhendés comme un type d'interaction entre des êtres et des choses (« participants ») dans des microsituations¹². Comme le *verbum finitum* et sa valence influencent les rôles des participants, ces microsituations sont en général étudiées au niveau des phrases. Par conséquent nous les analyserons au niveau des structures propositionnelles¹³. Il est à noter que différents rôles sont distingués par d'autres linguistes (par exemple Grepl et Karlík en distinguent 19). Avoir consulté des publications sur le sujet, nous avons décidé de créer notre propre ensemble de rôles, présenté dans la table 3¹⁴.

Les rôles sélectionnés sont, dans la plupart des cas, bien connus. La seule exception est peut-être IDENTITÉ : ce rôle est dérivé à partir d'un type de microsituation étudié par Grepl et Karlík et désigne la co-référence de deux participants, surtout dans les définitions (ex. [[époux]_{IDEa} est |propriétaire par indivis|_{IDEb} de |biens I|]).

¹² Un terme proposé par KARLÍK et GREPL (1998).

¹³ Nous avons tenté d'analyser les rôles au niveau des termes mais la nécessité d'un élément doté de valence rend l'analyse impossible au regard de la majorité des termes.

¹⁴ Parmi les rôles proposés par Karlík et Grepl, il y en a plusieurs dont la fréquence serait nulle par rapport à nos données, par exemple VEHIKL. Nous donc éliminons de tels rôles et nous en ajoutons d'autres dont nous avons besoin pour pouvoir analyser nos données d'une manière suffisante.

Abr.	rôle sémantique	Abr.	rôle sémantique
AGE	AGENT	IDE	IDENTITÉ
CAU	CAUSATEUR ¹⁵	CAR	CARACTÉRISÉ ¹⁶
PAT	PATIENT	SRC	SOURCE
REC	RÉCIPIENT	INS	INSTRUMENT
EXP	EXPÉRIENCEUR	CRC	CIRCONSTANCE
POS	POSSESSEUR		

Table 3 : Rôles sémantiques analysés

Considérant le nombre élevé de concepts dans les deux corpus étudiés, nous avons limité l'analyse des rôles sémantiques aux trois groupes de concepts dont la nature est différente : le premier (K1) désigne les personnes mariées (*époux, conjoint, manžel...*), le deuxième (K2) les types d'administration du patrimoine commun (*communauté légale, zákonný režim...*) et le troisième (K3) les parties du patrimoine commun (*bien commun, součást společného jmění I...*). En raison de l'établissement des groupes, nous analysons des groupes thématiques comparables (comme parfois l'équivalence des concepts dans les deux champs n'est que partielle) et nous avons assez de données (certains concepts sont peu fréquents dans l'un des corpus). Les résultats pour chaque groupe de concepts sont présentés dans les tables 4, 5 et 6 qui listent les rôles sémantiques identifiés par rapport à chaque groupe, la fréquence absolue et la fréquence relative à la longueur des corpus respectifs.

¹⁵ Nous comprenons CAUSATEUR comme inanimé, une contrepartie d'AGENT qui est strictement animé. Nous sommes consciente qu'il existe des approches des rôles sémantiques selon lesquelles CAUSATEUR peut être un animé.

¹⁶ Cela correspond à NOSITEL VLASTNOSTI proposé par Grepl et Karlík.

K1 CCFR			K1 CCCZ		
rôles	fréq. abs.	fréq. rel.	rôles sémantiques	fréq. abs.	fréq.
AGE	177	45,6 %	AGE	56	47,9 %
POS	57	14,7 %	REC	32	27,4 %
REC	52	13,4 %	POS	14	12,0 %
PAT	40	10,3 %	CAR	10	8,5 %
CAR	35	9,0 %	IDE	3	2,6 %
EXP	14	3,6 %	PAT	1	0,9 %
IDE	13	3,4 %	EXP	1	0,9 %
total	388		total	117	

Table 4 : Rôles sémantiques du K1

K2 CCFR			K2 CCCZ		
rôles	fréq.	fréq. rel.	rôles sémantiques	fréq. abs.	fréq.
CAR	27	27,0 %	CAR	8	28,6 %
PAT	25	25,0%	IDE	8	28,6 %
CRC	21	21,0 %	PAT	7	25,0 %
REC	16	16,0 %	CRC	5	17,9 %
CAU	8	8,0 %			
SRC	2	2,0 %			
POS	1	1,0 %			
total	100		total	28	

Table 5 : Rôles sémantiques du K2

K3 CCFR			K3 CCCZ		
rôles	fréq. abs.	fréq. rel.	rôles sémantiques	fréq. abs.	fréq.
PAT	13	38,2 %	CAR	22	37,3 %
CRC	9	26,5 %	PAT	17	28,8 %
CAR	6	17,6 %	IDE	14	23,7 %
SRC	3	8,8 %	SRC	6	10,2 %
IDE	2	5,9 %			
REC	1	2,9 %			
total	34		total	59	

Table 6 : Rôles sémantiques du K3

Voici quelques exemples de K1 dans différents rôles (issus du CCFR) :

- [[époux]_{AGE} passent |contrat de mariage|]
- [|communauté légale| |acquitte| la |dette I| d'un |époux|_{POS}]
- [[époux|_{IDEa} est |propriétaire par indivis|_{IDEb} de |biens I|]
- [[époux|_{REC} acquièrent |biens I| par |donation| |pendant le mariage|]
- [[époux|_{CAR} sont réputés mariés sous |régime du droit commun|]
- [|créanciers| peuvent |sommer| les |époux|_{PAT} par |acte d'avocat à avocat|]

Nous observons que la distribution, le nombre et les types de rôles diffèrent dans chacun des groupes de concepts. Cela est influencé surtout par la nature des concepts (par exemple AGENT n'est présent que quant à K1, c'est-à-dire quant aux concepts-personnes) et peut-être par leur fréquence absolue (K1 est le plus fréquent et ce groupe assume le plus de rôles bien qu'il soit nécessaire d'effectuer une recherche particulière pour confirmer ou réfuter un rapport entre la fréquence absolue et le nombre des rôles assumés par un concept). De plus, nous remarquons aussi des tendances stylistiques propres aux systèmes juridiques étudiés (par exemple K2 est traité comme animé dans certaines stipulations dans le CCFR). Nous concluons donc qu'il est possible d'analyser les rôles sémantiques dans le texte juridique mais les résultats, si comparés entre les deux domaines, diffèrent selon le contenu, le lexique et les choix stylistiques du texte concret.

3.4 Fonctions lexicales

Dans les sections précédentes, nous avons présenté trois groupes de relations entre les unités de sens, tels que nous les avons observés dans les corpus CCCZ et CCFR. Il est évident que les liens sont hétérogènes, non seulement au regard de leur nature mais aussi par rapport à leurs bases théoriques et la perspective appliquée.

De plus, certaines de ces unités sont analysées au niveau de concepts, certaines au niveau des structures propositionnelles et d'autres les combinent.

Prenant ces divergences en compte, nous cherchons un outil qui puisse relier tous les types de relations d'une manière uniforme et qui intègre les étapes individuelles de cette recherche dans un ensemble cohérent pour qu'il soit possible de trouver facilement toutes les relations présentes au regard d'un concept. Nous pensons que les fonctions lexicales d'Igor MEL'ČUK (1996 ; 2006 ; 2015) nous permettent d'atteindre cet objectif.

Les fonctions lexicales (FL) sont un jeu d'outils formels destinés à décrire n'importe quelles relations entre les unités lexicales. Les FLs ont la forme de fonctions mathématiques (voir ci-dessous) : f représente la fonction en question, x est l'unité à laquelle nous appliquons la fonction et y le résultat obtenu. Nous présentons un exemple de la fonction Anti qui désigne l'antonymie.

$$f(x) = y$$

Anti (grand) = petit

Il faut néanmoins noter quelques différences entre nos besoins et ceux de Mel'čuk qui utilise les FLs pour son *Explanatory Combinatorial Dictionary*. Son objectif est lexicographique et il étudie la langue générale. Même si Mel'čuk affirme que toutes les relations peuvent être enregistrées par les FLs, les FLs qu'il présente sont surtout de nature sémantique, associative et collocative. De plus, il distingue les FLs standards et non standards (selon la fréquence dans une langue étudiée) et les FLs simples et complexes.

Dans le cadre de notre recherche, nous sommes par contre limités par les corpus CCCZ et CCFR. La distinction des FLs standards et non standards ne paraît dès lors pas pertinente. Et, plus important, la plupart des relations identifiées par Mel'čuk¹⁷ ne correspondent pas aux relations avec lesquelles nous travaillons, et vice versa. Toutefois, puisque nous nous limitons également aux relations de sens, les FLs proposées par Mel'čuk nous servent d'inspiration et nous les adaptons aux exigences de notre recherche.

Les FLs établies pour notre étude (voir la table 7) correspondent aux groupes de relations présentés dans les sections précédentes de cet article, avec quelques précisions supplémentaires comme la distinction des hyponymes et hyperonymes. Notons que nous éliminons les relations de synonymie et de polysémie de l'analyse des FLs parce qu'il s'agit en réalité plutôt de relations entre termes que de relations entre unités de sens, malgré leur classification traditionnelle en relations sémantiques.

¹⁷ En particulier les FLs que Mel'čuk considère comme standards et dont il offre une liste complète pour l'anglais.

relation	fonction lexicale
relations sémantiques	
• opposition	
➤ antonymie	Ant
➤ contrastivité	Anti
• relations hiérarchiques	
➤ hyponyme	Hypo
➤ hyperonyme	Hypr
➤ méronyme	Mero
➤ holonyme	Holo
relations fondées sur le texte juridique	
• relations basées sur les modes de normativité	
➤ obligation provenant d'ordre	MNOO
➤ obligation provenant d'interdiction	MNOI
➤ autorisation	MNDr
• relations conditionnelles	
➤ $A \rightarrow B$	Con1
➤ $\neg A \rightarrow B$	Con2
➤ $\neg A \rightarrow \neg B$	Con3
➤ $A \rightarrow \neg B$	Con4
• accumulation d'hypothèses	KuHy
• absence	Abs
• exception	Excp
• analogie des concepts	
➤ analogie rigide	AKRA
➤ analogie souple	AKPA
➤ analogie de dérivation – défini	Dfe
➤ analogie de dérivation – définissant	Dfa

• relations aléthiques	
➤ logique aléthique – nécessité positive	ANNP
➤ logique aléthique – nécessité négative	ANNN
➤ logique aléthique – absence de nécessité	ANAB
➤ logique aléthique – possibilité	APOS
rôles sémantiques	
• AGENT	SRAg
• CAUSATEUR	SRCa
• PATIENT	SRPa
• RÉCIPIENT	SRRe
• POSSESSEUR	SRPo
• CARACTÉRISÉ	SPNu
• EXPERIENCEUR	SREx
• IDENTITÉ	SRId
• INSTRUMENT	SRIn
• SOURCE	SRSr
• CIRCONSTANCE	SRCr

Table 7 : Fonctions lexicales

Nous pouvons obtenir trois catégories de résultats en appliquant les FLs à nos concepts. La première représente la situation idéale où le CCCZ ou CCFR offrent un résultat correspondant aux données, par exemple Cntr (bien propre) = bien commun¹⁸. Le deuxième type de résultat est marqué par Ω ce qui signifie que les corpus respectifs ne contiennent pas un résultat correspondant, par exemple Anti (époux) = Ω (un antonyme pour *époux* n'existe pas dans CCFR) ; mais qu'un tel résultat pourrait potentiellement exister si les corpus étaient élargis. Finalement, le résultat marqué par \emptyset correspond à une situation où un résultat positif basé sur les données est impossible à cause de la nature de la relation, par exemple SRAg (bien commun) = \emptyset , car le rôle d'AGENT exige un participant animé. Nous citons certains des résultats illustratifs pour le concept d'*époux* (« ... » signifie qu'il existe plus de résultats que ceux notés ci-dessous) :

¹⁸ En cas de structures propositionnelles, nous évaluons le résultat comme positif si le concept en question se trouve dans la structure dans n'importe quelle position (thème ou rhème).

- Cntr (*époux*) = futurs époux ;
- Anti (*époux*) = Ω ;
- Hypo (*époux*) = époux : époux survivant + époux prédécédé ... ;
- Hypr (*époux*) = Ω ;
- MNOO (*époux*) = *époux – contribution proportionnelle** ... ;
- MNOI (*époux*) = *époux – [~]¹⁹ |disposent entre vifs| des |biens de la communauté |l'un sans l'autre|] ... ;*
- Con1 (*époux*) = [|époux| font la |libéralité| conjointement] – [|biens I| tombent en |communauté I|] ... ;
- Con3 (*époux*) = Ω ;
- KuHy (*époux*) = Ω ;
- Excp (*époux*) = [|bien I| tombe en |communauté I|] – [|récompense XIII| est due aux |époux|] ;
- SRAg (*époux*) = [|époux|_{AGE} conserve |jouissance| de |biens personnels|] ... ;
- SRCa (*époux*) = \emptyset
- SRPa (*époux*) = [|immeuble| a échu à |époux|_{PAT} par |hypothèque| en |partage de la communauté|] ... ;
- SRPa (*époux*) = [|biens personnels| appartiennent à l' |époux|_{POS} |au jour de mariage|]

Nous avons aussi fait l'expérience avec d'autres concepts (notamment *bien personnel*, *bien commun*, *zákonný režim*...) et nous constatons que les résultats ainsi obtenus semblent prometteurs. Il n'existe pas de raison de supposer que d'autres concepts poseraient, dans cette perspective, des problèmes impossibles à résoudre. Dès lors, nous croyons que les FLs sont bien capables d'encoder les données d'une manière uniforme et cohérente.

Cette uniformité des FLs pourrait rendre possible le traitement automatique des données et, par conséquent, servir de base pour la conception d'une base de données. Cette dernière serait évidemment un projet de longue durée qui exigerait, du point de vue linguistique, une méthodologie précise. Nous l'imaginons comme navigable grâce aux mots-clés ce qui amènerait l'utilisateur à une carte comprenant des informations (définition, informations grammaticales, fonctions lexicales) sur un concept. Nous l'illustrons d'une manière simplifiée dans la figure 2. À quoi pourrait servir un tel logiciel ? Considérer la base de données comme un outil de traduction est très difficile parce que les FL ne contiennent aucune information sur l'équivalence de concepts. Néanmoins, à notre avis, une telle base de données pourrait permettre de mieux comprendre le domaine en mettant en évidence les relations qu'un concept tient avec d'autres unités au sein du domaine, ce qui pourrait avoir, entre autres, un effet traductologique positif.

¹⁹ « ~ » signifie que le concept *époux* (dans le résultat) est coréférent avec le concept *époux* qui fait partie de la structure propositionnelle.

Terme-concept en question :

Résultats : 1

manžel

manžel
N, m.

Définition
"Manželem je fyzická osoba, která uzavřela manželský svazek s jinou fyzickou osobou opačného pohlaví."

Fonctions lexicales

sémantiques

Cntr (manžel) = snoubenci ; bývalí manželé
Hypr (manžel) = jeden z manželů + druhý manžel ; ...

fondées sur le texte juridiques
 rôles sémantiques

souisející koncepty
CZ : [manželství](#) , [manželský majetkový režim](#)
FR : [mariage](#) , [époux](#) , [régime matrimonial](#)

Figure 2 : Base de données basée sur les fonctions lexicales

4. Conclusion

Dans cette étude nous nous sommes focalisée sur les relations de sens existant entre les concepts juridiques. Nous les avons divisées en trois groupes : les relations sémantiques, les relations fondées sur le texte juridique et les rôles sémantiques. Nous les avons reliées d'une manière cohérente grâce aux fonctions lexicales d'Igor Mel'čuk. Cela nous a permis de lister toutes les relations qu'un concept entretient avec d'autres concepts dans le domaine sélectionné.

Nous obtenons ainsi des données encodées d'une façon uniforme quel que soit le concept concret. Cette approche facilite le traitement des données par un outil informatique et potentiellement la création d'une base de données. Cette dernière pourrait constituer une partie d'une base de données déjà existante ou fournir un logiciel indépendant. Elle aiderait à une meilleure compréhension (et, hypothétiquement, à la visualisation) de la structure notionnelle d'un domaine

et des liens qui existent entre des concepts-membres du domaine. Nous sommes convaincue que la réalisation d'une base de données présenterait de nombreux obstacles difficiles à prévoir à ce stade. Nous croyons, néanmoins, que nous avons présenté les traits principaux d'une telle base de données d'une manière suffisante.

Financement

Cette recherche a été réalisée avec le soutien financier de Grantová agentura Jihočeské univerzity 005/2020/H *Vztahy v sémantických polích z oblasti českého a francouzského práva – studium, specifika, klasifikace a komparace* et de Grantová agentura Jihočeské univerzity 132/2022/H *Interpretační strategie a analýza diskurzu prostřednictvím počítačických nástrojů*.

BIBLIOGRAPHIE

- Code civil. Version consolidée du 30 juillet 2019. Disponible sur : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/texte_lc/LEGITEXT000006070721/2019-07-30/.
- CORNU Gérard (2005), *Linguistique juridique*, Paris, Montchrestien.
- DUCHÁČEK Otto (1960), *Le champ conceptuel de la beauté en français moderne*, Brno, Státní pedagogické nakladatelství.
- GERLOCH Aleš ; KNAPP Viktor (2001), *Logika v právním myšlení*, 3^e édition actualisée, Praha, Eurolex Bohemia.
- GERLOCH Aleš (2017), *Teorie práva*, 7^e édition actualisée, Plzeň, Vydavatelství a nakladatelství Aleš Čeněk.
- GREPL Miroslav ; KARLÍK Petr (1998), *Skladba češtiny*, Olomouc, Votobia.
- HODKOVÁ Kateřina (2022a), Les relations fondées sur le texte juridique au sein des champs conceptuels, in : BAŃCZYK A. & HAJOK A. (éds.), *Autour du texte dans les études françaises*, Cracovie, Uniwersytet Jagielloński : Biblioteka Jagiellońska.
- HODKOVÁ Kateřina (2022b), Les relations sémantiques au carrefour des champs conceptuels du droit tchèque et français, *Studia Romanistica*, vol. 22, n° 1/2022, Ostrava, Ostravská univerzita.
- L'HOMME Marie-Claude (2004), *La terminologie : principes et techniques*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- L'HOMME Marie-Claude (2020), *Lexical Semantics for Terminology : An Introduction*, Amsterdam, John Benjamins Publishing Co.
- MEL'ČUK Igor (1996), Lexical Functions: A Tool for the Description of Lexical Relations in a Lexicon, in: WANNER Leo (éd.) *Lexical Functions in Lexicography and Natural Language Processing*, Amsterdam, John Benjamins Publishing Co.
- MEL'ČUK Igor (2006), Explanatory Combinatorial Dictionary, in : Giandomenico SICA (éd.) *Open problems in Linguistic and lexicography*, Monza, Polimetrica.
- MEL'ČUK Igor (2015), *Semantics: From meaning to text. Volume 3*, Amsterdam, John Benjamins Publishing Co.

- RASTIER François (2009), *Sémantique interprétative*. 3^e éd., Paris, Presses Universitaires de France.
- SAGER Juan C (1990), *A practical course in terminology processing*, Amsterdam, John Benjamins Publishing Company.
- TOMÁŠEK Michal (2003), *Překlad v právní praxi*. 2^e édition augmentée, Praha, Linde.
- Zákon č. 89/2012 Sb., občanský zákoník. Version consolidée du 30 juillet 2019.
Disponible sur : <<https://www.aspi.cz/products/lawText/1/74907/1/2/zakon-c-89-2012-sb-obcansky-zakonik?timeslice=30.06.2020>>.